

**Assemblée générale**

Distr. générale
3 mars 2022
Français
Original : anglais

**Comité spécial chargé d'étudier
la situation en ce qui concerne
l'application de la Déclaration
sur l'octroi de l'indépendance
aux pays et aux peuples coloniaux**

Îles Vierges britanniques

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref	3
I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique	4
II. Budget	5
III. Conditions économiques	5
A. Généralités	5
B. Services financiers	6
C. Tourisme	7
D. Agriculture et pêche	7
E. Communications et infrastructure	8
IV. Situation sociale	8
A. Emploi et immigration	8
B. Éducation	9
C. Santé	10

Note : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 25 janvier 2022 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs, à l'adresse suivante : <https://www.un.org/dppa/decolonization/fr/documents/workingpapers>.



D.	Criminalité et sécurité publique	11
E.	Droits humains	11
V.	Environnement.	12
VI.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	13
VII.	Statut futur du territoire	13
A.	Position du gouvernement du territoire	13
B.	Position de la Puissance administrante	13
VIII.	Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies	15
A.	Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	15
B.	Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)	15
C.	Décision prise par l'Assemblée générale	15
Annexe		
	Carte des Îles Vierges britanniques	18

Le territoire en bref

Territoire : Les Îles Vierges britanniques sont un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Représentant de la Puissance administrante : Le Gouverneur John James Rankin (depuis janvier 2021)

Situation géographique : Situé à environ 100 kilomètres à l'est de Porto Rico et à 25 kilomètres des Îles Vierges américaines, le territoire est constitué d'une soixantaine d'îles, d'îlots et de cayes, dont 20 sont habités, et forme un archipel avec les Îles Vierges américaines. Les principales îles sont Tortola, Virgin Gorda, Anegada et Jost Van Dyke.

Superficie : 153 kilomètres carrés

Zone économique exclusive : 80 117 kilomètres carrés

Population : 31 197 habitants (2017), dont 39 % ont le statut de citoyen ou la qualité de natifs (*belongers*). La grande majorité des non-natifs (*non belongers*) sont originaires de pays des Caraïbes, d'Amérique du Nord et d'Europe.

Espérance de vie à la naissance : 77,4 ans (hommes : 74,4 ans ; femmes : 81,3 ans)

Langue : Anglais

Capitale : Road Town, située sur la plus grande île (Tortola)

Chef du gouvernement du territoire : Andrew A. Fahie, Premier Ministre (depuis février 2019)

Principaux partis politiques : National Democratic Party ; Virgin Islands Party ; Progressives United ; Progressive Virgin Islands Movement

Élections : La dernière élection a eu lieu le 25 février 2019 ; la prochaine se tiendra en 2023.

Parlement : Assemblée monocamérale de 15 membres

Produit intérieur brut (PIB) par habitant : 33 294 dollars (estimation de 2021 du Ministère des finances)

Économie : Services financiers et tourisme

Principaux partenaires commerciaux : Les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et les pays et territoires des Caraïbes

Taux de chômage : 5,5 % (estimations de 2019)

Monnaie : Dollar des États-Unis

Aperçu historique : Les premiers habitants connus du territoire étaient des peuples autochtones, les Arawaks et les Caribes. En 1648, les Néerlandais y établissent la première colonie européenne de peuplement à titre permanent. En 1666, des planteurs britanniques en prennent le contrôle et le territoire devient colonie britannique.

I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique

1. Conformément au décret constitutionnel de 2007 concernant les Îles Vierges britanniques, la Couronne britannique nomme un(e) gouverneur(e) dont les responsabilités portent notamment sur la défense, la sécurité intérieure, les affaires étrangères, les conditions d'emploi dans la fonction publique et l'administration des tribunaux. La Constitution dispose que des pouvoirs concernant certains domaines des affaires étrangères relevant de la compétence des ministères locaux sont délégués au gouvernement du territoire. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord se réserve le droit de légiférer sur les questions relatives à la paix, à l'ordre et à la bonne gouvernance des Îles Vierges britanniques. En matière de relations extérieures, le gouvernement du territoire est habilité à négocier des traités portant sur des domaines particuliers, dont certaines questions touchant au secteur des services financiers extraterritoriaux.

2. La Constitution de 2007 a institué un pouvoir exécutif plus structuré, organisé selon un mode de gouvernement collégial. Le Cabinet se compose du (de la) Gouverneur(e), du (de la) Premier(ère) Ministre (nommé(e) par le (la) Gouverneur(e) parmi les membres élus de l'Assemblée), de quatre autres ministres (nommés par le (la) Gouverneur(e) sur proposition du (de la) Premier(ère) Ministre) et du (de la) Procureur(e) général(e) (membre *ès qualités*). Le (la) Gouverneur(e) préside les réunions du Cabinet mais ne dispose pas du droit de vote. L'ordre du jour est établi par le comité directeur du Cabinet, composé du (de la) Gouverneur(e), du (de la) Premier(ère) Ministre et du (de la) Secrétaire du Cabinet. L'Assemblée se compose du (de la) Président(e), du (de la) Procureur(e) général(e) (membre *ès qualités*) et de 13 membres élus (dont 9 représentent chacun une circonscription et 4, le territoire dans son ensemble).

3. La Constitution dispose que des élections générales doivent se tenir au moins une fois tous les quatre ans. Les candidats sont élus à la majorité simple. Les électeurs doivent être âgés d'au moins 18 ans et avoir qualité de natif(ive). Ce statut confère le droit de travailler sans permis et le droit de vote. Dans la pratique, une personne doit résider sans interruption sur le territoire pendant 20 ans avant de pouvoir prétendre au statut de résident(e) permanent(e), après quoi elle pourra chercher à obtenir le statut de natif(ive). La dernière élection générale s'est tenue le 25 février 2019. Le Virgin Islands Party, dirigé par Andrew A. Fahie, a remporté 8 des 13 sièges. Le National Democratic Party en a remporté trois, le Progressive Virgin Islands Movement en a remporté un et Progressives United également un.

4. Le droit en vigueur dans les Îles Vierges britanniques associe la *common law* britannique et les lois promulguées soit par le pouvoir législatif local, soit par le Royaume-Uni au nom du territoire. La justice est rendue par la Cour suprême des Caraïbes orientales, qui siège à Sainte-Lucie et se compose de la Haute Cour de justice (*High Court of Justice*) et de la Cour d'appel (*Court of Appeal*). Le système judiciaire comprend également un tribunal d'instance (*magistrates' court*), compétent en matière civile et pénale, un tribunal pour mineurs (*juvenile court*) et un tribunal correctionnel (*court of summary jurisdiction*). Trois juges résidents sont affectés à la Haute Cour de justice, tandis que la Cour d'appel, qui comprend un(e) président(e) et deux juges d'appel, est itinérante et siège deux fois par an dans le territoire. Le Conseil privé (*Privy Council*) du Royaume-Uni est la juridiction suprême. La loi de 2002 intitulée *British Overseas Territories Act* prévoit que les citoyens des territoires britanniques d'outre-mer peuvent devenir citoyens britanniques.

5. Une commission d'enquête indépendante a été établie par le précédent Gouverneur en janvier 2021 afin de déterminer si des actes de corruption, des abus de pouvoir ou d'autres actes de malhonnêteté graves avaient pu être commis par des

agents publics ou des responsables élus ou statutaires ces dernières années, l'objectif étant d'examiner la gouvernance exercée dans le territoire et de formuler des recommandations visant à l'améliorer. Un commissaire a été nommé le 19 janvier 2021. En vertu de l'acte annonçant sa nomination, celui-ci devait remettre un rapport au Gouverneur dans les six mois suivant l'ouverture de l'enquête (19 juillet 2021). L'acte a été modifié le 14 juillet 2021 afin d'accorder au Commissaire un nouveau délai de six mois, jusqu'au 19 janvier 2022. Une nouvelle modification ayant été apportée le 10 janvier 2022 pour prolonger ce délai de trois mois supplémentaires, le rapport devrait être soumis au Gouverneur en avril 2022.

II. Budget

6. L'exercice budgétaire du gouvernement des Îles Vierges britanniques court de janvier à décembre. En ce qui concerne le budget pour 2022, estimé à 397,1 millions de dollars par le gouvernement, les recettes ordinaires et les dépenses de fonctionnement devraient s'élever à 356,6 et 336,9 millions, respectivement. Un excédent d'environ 13,8 millions de dollars devrait être dégagé. Le Ministère des ressources naturelles, du travail et de l'immigration et le Ministère de l'éducation, de la culture, de la jeunesse, de la pêche et de l'agriculture se sont vu allouer chacun 14 % du budget de fonctionnement, et le Ministère des transports, des travaux publics et des services publics de distribution, 12,3 %.

III. Conditions économiques

A. Généralités

7. Entre le 7 août et le 19 septembre 2017, les Îles Vierges britanniques ont été frappées par une inondation d'une puissance sans précédent ainsi que par deux ouragans (Irma et Maria) de catégorie 5, rares par le passé. L'économie a subi un préjudice dramatique de l'ordre de 3,6 milliards de dollars, soit plus de 3,5 fois le PIB annuel du territoire. La stabilité de l'industrie des services financiers a contribué à amortir le fort déclin du tourisme et d'autres secteurs après les catastrophes survenues en 2017. Selon les prévisions budgétaires établies par le gouvernement du territoire pour 2021, le relèvement économique était en bonne voie après les pertes dévastatrices de 2017, malgré une légère contraction de l'économie en 2018. La croissance du PIB nominal, estimée à 5,4 % en 2019, devait se poursuivre en 2020. Cependant, comme le montrent les prévisions budgétaires pour 2022, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu de graves répercussions sur l'économie du territoire. L'effet domino résultant des mesures adoptées pour enrayer la pandémie est devenu immédiatement manifeste dans le secteur du tourisme, l'un des principaux piliers de l'économie, compte tenu de la fermeture des ports d'entrée et de l'adoption de mesures de couvre-feu et de confinement. L'objectif de croissance du PIB pour 2020 a été revu à la baisse du fait de la pandémie, les estimations faisant état d'une contraction de 9,3 %. En 2021, alors que la pandémie perdurait, certains secteurs se sont heurtés à des difficultés. D'autres, tels que l'exploitation minière et l'extraction en carrière, la construction, le transport et le stockage, ont vu leur activité économique s'intensifier, principalement grâce aux projets d'équipement mis en œuvre dans les secteurs public et privé. Compte tenu de la hausse de l'activité dans ces secteurs, la croissance du PIB nominal pour 2021 est désormais estimée à 2,2 %. À moyen terme, le PIB devrait augmenter de 1,8 %, de 2,1 % et de 1,7 % en 2022, 2023 et 2024, respectivement, par rapport à 2020.

8. Le rapport d'évaluation de l'impact humain et économique de la pandémie relatif aux Îles Vierges britanniques a été publié le 15 juin 2020. Élaboré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en partenariat avec le gouvernement du territoire et avec la collaboration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le document décrit plusieurs initiatives visant à permettre au territoire de résister à de nouveaux chocs et de se reconstruire après la crise, et comporte une estimation de la baisse du PIB, qui devrait être comprise entre 13 % et 17 % pour 2020. Selon le rapport, c'est dans le secteur du tourisme, qui représente environ le tiers du PIB, que l'impact économique de la pandémie a été le plus fort.

9. Le plan d'action en faveur de l'économie bleue dans les Îles Vierges britanniques pour la période 2020-2025 (« Virgin Islands Strategic Blue Economy Roadmap 2020–2025 »), élaboré par le gouvernement du territoire avec l'appui du PNUD, définit une approche intégrée du développement durable fondé sur les océans qui prend en compte les aspects liés à l'économie, à l'environnement et à la société, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, à l'objectif d'Aichi n° 11 associé au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et à l'Accord de Paris.

10. Le 15 janvier 2022, le gouvernement du territoire a lancé un processus de consultation publique sur le projet de Plan national de développement durable, élaboré avec le soutien technique de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Ce plan devrait orienter le développement durable du territoire pour les quinze prochaines années. Selon le projet, le Plan se fonde sur les opinions recueillies dans le cadre d'une enquête, de consultations publiques à grande échelle et d'entretiens approfondis. De nombreuses consultations ont été menées pour mieux faire connaître les objectifs de développement durable et permettre aux citoyens de participer à la définition des priorités et à l'élaboration d'une vision d'avenir ambitieuse pour le territoire dans le cadre des initiatives visant à renforcer la durabilité et la résilience. Ces consultations ont notamment été l'occasion d'examiner la façon d'offrir aux jeunes des perspectives d'avenir ; de préserver l'environnement tout en développant l'économie bleue ; de gérer la diversité tout en maintenant les coutumes et les traditions ; de mettre en place une infrastructure durable au vu des ravages provoqués par les ouragans récents ; de relancer l'économie dans le contexte des risques climatiques et de la pandémie ; de prendre des mesures visant à se préparer à une plus grande autonomie et à progresser sur cette voie ainsi qu'à anticiper les implications de ces avancées en matière de gouvernance. Le Plan national s'appuie également sur les objectifs de développement durable et prévoit des mesures visant à poursuivre le relèvement après les ouragans Irma et Maria, ainsi qu'à redynamiser et à repenser le territoire après la pandémie. Le projet de document indique en outre que l'évolution constitutionnelle du territoire a été dûment prise en compte et que le Plan aborde des questions en rapport avec les travaux du Comité spécial de la décolonisation.

B. Services financiers

11. D'après le plan budgétaire à moyen terme pour la période 2022-2024, le secteur des services financiers est reparti à la hausse à la mi-2020. Cette tendance s'est poursuivie au premier semestre de 2021, le nombre de sociétés immatriculées ayant retrouvé le niveau d'avant la pandémie. Le secteur continue de faire face à de nombreux défis, notamment : i) l'initiative de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) relative à l'imposition de l'économie numérique, qui prévoit un impôt minimum mondial sur les sociétés multinationales ; ii) l'incertitude concernant les registres publics de bénéficiaires effectifs ;

iii) l'examen du territoire par les pairs lancé par l'OCDE en décembre 2020 ; iv) les préparatifs en vue de l'évaluation mutuelle du Groupe d'action financière des Caraïbes, prévue pour le deuxième trimestre de 2022.

12. En mai 2018, le Parlement britannique a adopté une loi intitulée *Sanctions and Anti-Money Laundering Act*, aux termes de laquelle le ou la Secrétaire d'État doit faire tout ce qui est raisonnablement possible pour aider les gouvernements des territoires d'outre-mer à établir un registre public des bénéficiaires effectifs des sociétés immatriculées dans leur juridiction et à préparer, avant le 31 décembre 2020, un projet d'ordonnance imposant à tout territoire d'outre-mer qui ne l'aurait pas encore fait d'ouvrir un tel registre. Le 14 décembre 2020, le Gouvernement britannique a publié un projet d'ordonnance instituant un cadre pour l'établissement de ces registres. À cette date, tous les gouvernements des territoires d'outre-mer habités en permanence s'étaient déjà engagés à créer des registres publics. Le Gouvernement britannique épaula dans cette démarche les territoires d'outre-mer qui en ont besoin.

C. Tourisme

13. Selon les prévisions budgétaires pour 2022, au début de 2020, le secteur du tourisme devait poursuivre la croissance amorcée en 2019. Cette année-là, le nombre de visiteurs s'était établi à près de 900 000, soit une hausse de 118,8 % par rapport à 2018. Cependant, comme suite à la fermeture des frontières en mars 2020 en raison de la pandémie, seuls 305 356 touristes ont visité le territoire en 2020, soit une baisse de 65,9 % par rapport à 2019. Ce déclin considérable a eu un effet négatif important sur l'économie. En 2020, les recettes touristiques ont diminué d'au moins 77,0 % par rapport aux estimations pour 2016 (environ 609 millions de dollars). Il était prévu que la croissance du secteur reprenne comme suite à la réouverture de l'aéroport Terrence B. Lettsome aux vols internationaux en décembre 2020 et à la réouverture d'autres ports d'entrée sur le territoire à partir d'avril 2021. Cependant, en raison des pics de contamination ponctuels dus aux variants du virus responsable de la COVID-19, les fermetures de frontières et les mesures de confinement et de couvre-feu sont redevenues la norme à l'échelle mondiale. Bien que les frontières du territoire n'aient pas été fermées, des couvre-feux ont été instaurés, de nombreuses entreprises ont dû fermer, des personnes se sont retrouvées temporairement au chômage et la vie quotidienne a été perturbée à plusieurs reprises. Grâce au déploiement de la vaccination et à la mise en œuvre de protocoles de sécurité stricts à l'entrée sur le territoire, le nombre de touristes a commencé à augmenter légèrement en 2021. À la fin du deuxième trimestre de 2021, 14 166 touristes avaient visité le territoire, soit une augmentation de 280,5 % par rapport au premier trimestre. Toutefois, compte tenu de la très lente reprise de l'activité, les recettes touristiques devraient chuter de 88 % en 2021 par rapport aux niveaux de 2016.

D. Agriculture et pêche

14. L'agriculture et la pêche, qui sont pratiquées à petite échelle, représentaient environ 1,6 % du PIB du territoire en 2018 et répondaient à une petite partie de la demande locale. La plupart des besoins alimentaires sont satisfaits grâce aux importations en provenance des États-Unis d'Amérique et des Caraïbes. Il existe une petite production agricole de fruits, de légumes et de petits animaux d'élevage, en particulier de volaille, principalement destinée à la consommation locale. Les Îles Vierges américaines constituent le principal importateur de produits de l'agriculture et de la pêche en provenance des Îles Vierges britanniques. La loi de 1997 et la réglementation de 2003 relatives à la pêche dans les Îles Vierges régissent les activités

liées à la pêche commerciale, à la pêche de loisir et à la pêche sportive, qui alimentent principalement le marché local.

E. Communications et infrastructure

15. Les Îles Vierges britanniques comptent plus de 200 kilomètres de routes à revêtement dur. Il existe trois aéroports internationaux, le principal étant l'aéroport international Terrance B. Lettsome, à Beef Island. Des liaisons maritimes directes sont assurées depuis les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les États-Unis. Un port en eau profonde se trouve à Road Town. Des navires transbordeurs assurent des liaisons régulières entre Tortola, d'autres îles du territoire et les Îles Vierges américaines.

16. Les travaux d'agrandissement du terminal de croisière à Tortola et d'aménagement de son côté ville, qui avaient débuté en 2014, se sont achevés début 2016, et le nouveau terminal est entré en service en mars 2016.

17. L'aménagement du territoire des Îles Vierges britanniques est régi par une loi adoptée en 2004 (*Physical Planning Act*), en vertu de laquelle tous les travaux doivent être approuvés par la Direction de l'aménagement du territoire.

18. L'ensemble du territoire dispose d'un accès aux télécommunications à haut débit, y compris à Internet. Trois grands fournisseurs de service, soumis à un cadre réglementaire établi en 2006, sont présents sur le marché.

IV. Situation sociale

A. Emploi et immigration

19. D'après le plan budgétaire à moyen terme pour la période 2020-2022, le taux d'emploi global a augmenté de 2,4 % par an en moyenne au cours des quatre années ayant précédé les ouragans de 2017. Compte tenu de la perte nette de 4 691 emplois liée à la fermeture d'entreprises après le passage des ouragans, le taux d'emploi a chuté de 23,3 % au cours de la période de septembre à décembre 2017 par rapport à la fin d'août 2017. Selon les prévisions budgétaires pour 2021, le nombre de personnes ayant un emploi a atteint 19 317 à la fin de 2018 et 21 088 à la fin de 2019, soit une augmentation de 24,9 % et de 36,2 %, respectivement, par rapport à 2017. Le nombre de personnes ayant un emploi en 2019 était le plus élevé jamais enregistré sur le territoire.

20. Selon les prévisions budgétaires pour 2022, au début de 2020, l'augmentation du nombre de personnes ayant un emploi devait suivre une tendance analogue à celle observée en 2019, en raison des projets de développement en cours ou prévus qui devaient se prolonger jusqu'en 2020. Toutefois, les mesures d'atténuation mises en œuvre dans le contexte de la pandémie ont contribué à une baisse de 1,3 % du taux d'emploi par rapport à 2019 : le nombre d'hommes et de femmes ayant un emploi a diminué de 2,1 % et de 0,3 %, respectivement. Par le passé, les femmes constituaient la majeure partie des actifs, mais la tendance s'est inversée en 2018 du fait de la nécessité de recruter de la main d'œuvre dans le secteur du bâtiment, dans le cadre des importants travaux de relèvement nécessaires sur le territoire après les ouragans de 2017. La pandémie a également entraîné une augmentation de 27,8 % du nombre de travailleurs à temps partiel et une diminution de 17,6 % du nombre de travailleurs à temps plein entre 2019 et 2020. Ce changement de tendance tient au fait que des personnes ont été mises au chômage partiel en raison de la fermeture temporaire ou parfois définitive d'entreprises, de l'absence d'activité commerciale, de la limitation des horaires de travail liée aux mesures de couvre-feu et de la perturbation de

l'activité commerciale résultant de la fermeture des frontières, passant ainsi d'une activité à temps plein à une activité à temps partiel. En 2020, le nombre de femmes et d'hommes travaillant à temps partiel a augmenté de 32,6 % et de 24,6 %, respectivement. La diminution du nombre de travailleurs à temps plein a été plus marquée chez les hommes (20,5 %) que chez les femmes (14,7 %). Une réduction de 8,5 % du revenu moyen global a été observée entre 2019 et 2020 (11,0 % chez les hommes et 5,6 % chez les femmes).

21. Selon le Plan national de développement durable, l'enquête sur les conditions de vie menée en 2019 a montré que les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'être au chômage. Les personnes travaillant dans le secteur du tourisme étaient les plus touchées par la pandémie. Ce secteur devrait subir les conséquences de la crise liée à la COVID-19 de façon plus large et plus durable, et le relèvement devrait se faire de manière graduelle et se poursuivre jusqu'en 2022 et 2023. Selon les estimations, le taux de chômage devait être compris entre 12 % et 17 % en 2020. Toutefois, ce taux devrait s'établir à 7 % en 2021 grâce à un assouplissement des restrictions.

22. Selon le rapport d'évaluation de l'impact humain et économique de la pandémie, un quart des femmes actives sont employées dans le secteur des services et de la vente (magasins et marchés), et un cinquième sont des professionnelles qualifiées. Nombre de femmes sont employées dans des secteurs où les salaires sont plus bas, de sorte qu'elles sont 50 % plus nombreuses que les hommes à toucher un salaire mensuel compris entre 700 et 1 400 dollars, et deux fois plus nombreuses à gagner moins de 700 dollars par mois. Le salaire mensuel moyen des femmes est inférieur d'environ 10 % à celui des hommes : 2 332,77 dollars contre 2 573,05 dollars. Compte tenu de la baisse du PIB anticipée dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le taux de chômage devait être multiplié par quatre ou cinq en 2020, ce qui pourrait avoir une incidence disproportionnée sur les travailleuses et les migrantes.

23. Les personnes de bonne moralité ayant achevé leur scolarité (du début du primaire à la fin du secondaire) et étant mariées à un(e) natif(ve) depuis au moins trois ans ou résidant sur le territoire des Îles Vierges britanniques depuis au moins vingt ans sont dispensées de permis de travail. D'après la Puissance administrante, le nombre de dispenses accordées est calculé sur une base annuelle. Dans une déclaration faite devant l'Assemblée le 15 avril 2021, le Ministre des ressources naturelles, du travail et de l'immigration a fait part des changements apportés à la politique de dispense de permis de travail, notamment l'ajout d'une limite de durée et le rétablissement du lien entre une dispense approuvée et l'employeur(euse) concerné(e). Le 8 janvier 2018, le Département de l'immigration du gouvernement du territoire a annoncé qu'un permis d'entrée pluriannuel serait accordé aux personnes remplissant les conditions requises. Les employés du territoire ou d'organes statutaires et les personnes bénéficiant d'une exemption de permis de travail de durée indéterminée et résidant de manière continue sur le territoire depuis au moins cinq ans pourront bénéficier d'une autorisation d'entrée pluriannuelle. Le permis d'entrée pluriannuel, différent du permis annuel, sera délivré tous les trois ans, après la date d'expiration du permis d'entrée en cours de validité.

B. Éducation

24. Le système éducatif du territoire, y compris l'éducation de la petite enfance et l'éducation répondant à des besoins particuliers, est régi par la loi sur l'enseignement de 2004, qui a connu plusieurs révisions, notamment en 2014. Cette loi énonce des principes directeurs à l'intention du système éducatif et de ses partenaires concernant la mise en œuvre des programmes et des services, le suivi des programmes éducatifs

menés dans le cadre de la loi susmentionnée et l'inspection des écoles, y compris les enquêtes à la suite de plaintes émanant du public.

25. L'enseignement primaire et secondaire est gratuit et obligatoire de 5 à 17 ans. Les insulaires peuvent suivre des études postsecondaires gratuites au H. Lavity Stoutt Community College (établissement universitaire à cycle court), dont les campus se situent sur les îles de Tortola et de Virgin Gorda. L'établissement collabore également avec plusieurs universités situées en dehors des Îles Vierges qui offrent des programmes d'enseignement supérieur de premier cycle.

26. Les étudiants des territoires d'outre-mer acquittent dans les universités britanniques les mêmes frais de scolarité que les étudiants britanniques à condition d'avoir vécu dans un territoire d'outre-mer britannique, dans l'Espace économique européen ou en Suisse les trois années précédant la première année universitaire de leur cursus. Sous réserve d'avoir obtenu le statut de résident permanent à leur arrivée au Royaume-Uni et d'entamer des études de premier cycle (à temps plein ou à temps partiel) pendant l'année universitaire 2022-2023, ces étudiants pourront prétendre à des prêts destinés à couvrir leurs frais de scolarité en Angleterre.

27. Selon le rapport d'évaluation des conséquences humaines et économiques de la pandémie, une enquête menée par le Ministère de l'éducation du territoire comme suite à la pandémie de COVID-19 auprès de 2 765 ménages ayant des enfants en âge d'être scolarisés a révélé qu'au moins 340 ménages n'avaient pas accès à Internet et que 446 autres n'y avaient accès que de manière limitée. Selon les prévisions budgétaires pour 2021, le Ministère de l'éducation a apporté un soutien aux élèves qui en avaient besoin, notamment par l'intermédiaire d'un programme de prêts permettant aux parents d'acquérir des ordinateurs portables à moindre coût et de mesures visant à faciliter l'accès à Internet.

C. Santé

28. La Direction des services de santé du territoire (Health Services Authority) est un organisme public créé en 2005 pour gérer les services de santé publique. Le régime national d'assurance maladie (National Health Insurance), offrant une couverture universelle, a vu le jour en septembre 2015 et est opérationnel depuis janvier 2016.

29. Selon les informations de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), les maladies chroniques non transmissibles, principalement le cancer, le diabète et l'hypertension, sont des causes de morbidité et de mortalité importantes chez les adultes. La prévalence de l'obésité, due essentiellement à un mode de vie sédentaire et à un régime alimentaire riche en aliments transformés ou raffinés, est l'un des principaux facteurs de risques de maladies chroniques dans les Îles Vierges britanniques, où l'obésité touche principalement les femmes et les enfants. Le Ministère de la santé et du développement social met en œuvre une stratégie décennale de prévention des maladies chroniques non transmissibles qui repose sur une approche multisectorielle. Selon des informations publiées en 2017 par l'OPS, aucun décès maternel n'avait été enregistré sur le territoire au cours des 10 années précédentes. Le territoire ne disposant pas de centre de formation médicale, les professionnels de la santé sont formés ailleurs dans les Caraïbes, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Pour pourvoir les postes nécessaires dans les secteurs public et privé, le personnel est recruté dans les Caraïbes, aux États-Unis, au Canada, aux Philippines et dans certains pays d'Afrique.

30. Selon l'OPS, les conséquences qu'ont eues les ouragans de 2017 sur les Îles Vierges britanniques ont mis en évidence la nécessité d'améliorer la prise en charge en matière de santé mentale et de soutien psychosocial pour les agents de santé et les

agents communautaires, ainsi que pour la population en général, dans le cadre de la gestion des catastrophes. Dans ce contexte, le Ministère de la santé, et la Banque de développement des Caraïbes, avec l'aide de l'OPS, ont mené en 2019 une action visant à accompagner le relèvement et à renforcer la résilience afin de faire face à toute menace future. Avec l'arrivée de la pandémie de COVID-19, les besoins en matière de santé mentale et d'appui psychosocial sur le terrain ont persisté et se sont intensifiés, et le projet a été adapté pour réduire la souffrance et promouvoir la santé mentale et le bien-être psychosocial des personnes touchées par la pandémie et les catastrophes. Cette adaptation s'est en particulier traduite par série de webinaires visant à améliorer les connaissances et les compétences nécessaires pour répondre aux problèmes de santé mentale pendant la pandémie et aux difficultés que celle-ci entraîne. Parmi les participantes et participants figuraient des responsables de centres d'accueil, des agents de santé, des soignants, des parents, des enseignants et des habitants des Îles Vierges britanniques.

31. Le Gouvernement britannique continue d'apporter son soutien aux territoires d'outre-mer depuis le début de la pandémie de COVID-19. Il a notamment financé et distribué des kits de dépistage, des produits de laboratoire, du matériel médical, des fournitures médicales et des vaccins contre la COVID-19, y compris des doses de rappel, et apporté son expertise dans le domaine de la santé publique. Selon la Puissance administrante, l'aide qu'elle apporte s'inscrit dans le prolongement de son engagement constant envers les peuples de ses territoires d'outre-mer.

32. Selon la Puissance administrante, le Royaume-Uni a fait don de plus de 1,4 million de livres de fournitures médicales aux Îles Vierges britanniques (kits de dépistage, équipements de protection individuelle, hôpital de campagne prêt à monter et cinq respirateurs). Il a également fourni suffisamment de vaccins pour tous les adultes du territoire et livré le premier lot de doses de rappel et de vaccins pour les enfants. Les spécialistes britanniques de la santé continuent de conseiller et d'informer la Direction des services de santé afin d'aider le territoire à lutter contre la COVID-19 en ayant le plus d'éléments en main. L'Ambassadeur du Royaume-Uni pour les soins de santé auprès des territoires d'outre-mer, Ian Cummings, s'est rendu dans le territoire en juin 2021, puis en novembre 2021, accompagné cette fois de Natalie Wright, de l'organisme britannique de sécurité sanitaire (Health Security Agency). Il a apporté son soutien aux professionnels de la santé, l'Ambassadeur a organisé des réunions publiques et accordé des entretiens aux médias pour répondre aux questions sur la COVID-19 et les vaccins.

D. Criminalité et sécurité publique

33. Le Gouvernement britannique s'est dit déterminé à aider les territoires d'outre-mer à faire face aux tempêtes violentes et autres catastrophes. En 2021, les navires *Medway* et *Wave Knight* ont sillonné les Caraïbes dans le cadre des activités de patrouille de la marine royale dans l'Atlantique nord, pour assurer une présence maritime britannique afin d'aider les territoires d'outre-mer à se préparer aux ouragans et autres catastrophes qui les menacent et à y faire face et de fournir une aide humanitaire, des secours en cas de catastrophe et des communications de crise dans la région tout au long de l'année.

E. Droits humains

34. Les principales conventions internationales et européennes relatives aux droits humains s'appliquent aux Îles Vierges britanniques. Le chapitre 2 de la Constitution

de 2007 consacre les libertés et les droits fondamentaux et prévoit qu'une loi portera création d'une commission des droits humains.

35. La politique nationale en faveur de l'égalité des genres et de l'équité de genre adoptée en 2013 complète le Protocole sur la violence domestique approuvé par le Cabinet en novembre 2010. La loi relative à la violence domestique (2011), entrée en vigueur le 31 octobre 2012, étend la définition de la violence domestique à la violence économique, à l'intimidation, au harcèlement, au harcèlement criminel et à la détérioration et à la destruction de biens, et protège les couples ne cohabitant pas. Le Partenariat pour la paix est un programme psychoéducatif de prévention de la violence de 16 semaines, lié aux tribunaux, destiné aux hommes ayant des comportements violents envers les femmes. En octobre 2011, le Cabinet a approuvé un programme de suivi à l'intention des hommes ayant participé à ce programme.

V. Environnement

36. Plusieurs accords multilatéraux relatifs à l'environnement, dont la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur les zones humides, s'appliquent aux Îles Vierges britanniques. Selon la Puissance administrante, depuis 2015, le territoire participe activement aux initiatives mondiales et à des projets concrets d'adaptation aux changements climatiques (il a notamment adopté en 2015 la loi portant création d'un fonds d'affectation spéciale sur les changements climatiques), ainsi qu'à la gestion durable des terres, en partenariat avec l'Union européenne et l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

37. En 2014, le gouvernement du territoire a adopté une loi portant création d'une réserve naturelle pour les requins dans ses eaux territoriales et y interdisant la pêche commerciale de toutes les espèces de requins et de raies. D'après le gouvernement, environ 51 zones ont été déclarées zones protégées, dont des parcs nationaux et marins, des zones marines protégées, une réserve forestière (Sage Mountain National Park) et des plans d'eau. En fonction de leur désignation, les zones protégées sont actuellement gérées par la Fondation des parcs nationaux ou par le Département de l'agriculture et de la pêche. En décembre 2020, la Fondation des parcs nationaux a lancé le premier « Atlas environnemental », qui devrait favoriser une meilleure connaissance du paysage naturel et de la biodiversité du territoire.

38. D'après l'OPS, la gestion des déchets solides est un problème majeur dans les Îles Vierges britanniques. Le territoire dispose de peu de terres pouvant être utilisées comme décharges, et la situation est rendue plus difficile encore par le terrain vallonné des îles, qui rend la construction de décharges complexe et coûteuse. Le volume de déchets du territoire a triplé au cours de la dernière décennie et, si des installations de recyclage sont en voie d'aménagement à titre expérimental, les déchets sont soit déversés dans des décharges, soit incinérés. Ainsi, l'élimination des déchets se fait principalement par incinération, à l'incinérateur de Pockwood Pond, situé sur l'île de Tortola, qui a une capacité de 100 tonnes par jour, et dans les décharges situées sur les îles principales de Tortola, Virgin Gorda et Anegada.

39. D'après le plan de reprise et de développement, les ressources naturelles du territoire ont été durement touchées par les catastrophes naturelles de l'année 2017. Les écosystèmes tels que les récifs coralliens, les mangroves, les plages, les herbiers de phanérogames marines, les étangs salés, les chenaux et les forêts sèches et humides ont été gravement endommagés par les vents violents, les ondes de tempête, les eaux de crues et les sédiments qu'elles charriaient, la pollution et les débris.

40. Selon la Puissance administrante, au cours des 10 dernières années, le *Darwin Plus Fund* du Royaume-Uni, également connu sous le nom d'*Overseas Territories Environment and Climate Fund*, a financé 22 projets dans les Îles Vierges britanniques, dont 4 projets lancés en 2021. Les quatre nouveaux projets visent à faciliter la planification de l'espace marin, à cartographier l'habitat marin, à gérer la maladie corallienne liée à la perte de tissus qui affecte les coraux durs et à maîtriser l'afflux d'algues sargasses.

VI. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

41. Les Îles Vierges britanniques sont membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

42. Le territoire est membre associé de la Communauté des Caraïbes et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, ainsi que membre emprunteur de la Banque de développement des Caraïbes.

43. Le territoire participe aux réunions du Conseil inter-Îles Vierges (Îles Vierges britanniques et Îles Vierges américaines), qui visent à aborder des questions d'intérêt mutuel et des problèmes communs ainsi qu'à promouvoir la coopération entre les deux territoires. Les thèmes suivants sont notamment examinés lors des réunions : maintien de l'ordre, navigation de plaisance et pêche sportive, autres questions maritimes, coopération dans les secteurs du tourisme, de l'énergie et des services publics et culture et éducation. La huitième réunion du Conseil s'est tenue à Tortola le 4 février 2020.

44. En novembre 2020, le PNUD et les Îles Vierges britanniques ont officiellement signé un mémorandum d'accord visant à renforcer leur partenariat aux fins de l'ouverture d'un bureau de projet permettant de remédier plus efficacement aux répercussions socioéconomiques de la COVID-19 et à d'autres chocs externes, tels que les catastrophes naturelles, les crises financières ou les pandémies. L'objectif était également de renforcer l'appui à la réalisation des objectifs de développement durable et à la mise en œuvre du Programme 2030, notamment en intégrant les objectifs dans les politiques et les plans, en accélérant leur mise en œuvre et en prodiguant une assistance technique en matière d'analyse sectorielle ainsi que dans le cadre des activités visant à promouvoir l'économie bleue et d'autres activités pertinentes.

45. Saint-Vincent-et-les Grenadines a ouvert un bureau consulaire dans les Îles Vierges britanniques le 16 octobre 2020.

VII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

46. La position du gouvernement du territoire au sujet du statut futur des Îles Vierges britanniques est exposée à la section I.

B. Position de la Puissance administrante

47. En 2021, la réunion du Conseil ministériel conjoint Royaume-Uni-territoires d'outre-mer s'est tenue à Londres les 16 et 17 novembre 2021, au moment où la

Puissance administrante a accueilli les représentantes et représentants des gouvernements de ses territoires d'outre-mer. Le Premier Ministre du Royaume-Uni a prononcé le discours d'ouverture et les participants ont pris part à de vastes débats qui ont porté notamment sur les changements climatiques et l'environnement, la résilience économique et la santé, en particulier la riposte face à la pandémie. Selon la Puissance administrante, la déclaration faite par le duc de Cambridge à la réunion, dans la continuité des discussions engagées lors de la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue au Royaume-Uni en 2021, a montré que le Royaume-Uni accordait une importance prépondérante à la lutte contre les changements climatiques et aux liens qui l'unissaient à ses territoires d'outre-mer et mis en lumière la reconnaissance que le pays témoignait à ces derniers pour leur contribution majeure à sa biodiversité.

48. Dans le communiqué adopté à la réunion, le Gouvernement britannique et les dirigeantes et dirigeants des territoires d'outre-mer ont rappelé que le principe de l'égalité des droits des peuples et le droit de ceux-ci à disposer d'eux-mêmes, inscrits dans la Charte des Nations Unies, s'appliquaient aux peuples des territoires d'outre-mer. Ils ont réaffirmé qu'il importait de promouvoir le droit des peuples des territoires à disposer d'eux-mêmes, ce qui relevait de la responsabilité collective de l'ensemble du Gouvernement britannique.

49. Le Gouvernement britannique et les dirigeantes et dirigeants des territoires d'outre-mer se sont engagés à étudier plus avant les moyens qui permettraient à ces territoires de continuer à bénéficier de l'appui de la communauté internationale en cas de revendication de souveraineté contestée. Le Royaume-Uni continuerait également d'appuyer les demandes de retrait de la liste des territoires non autonomes présentées par les territoires dont les résidents permanents souhaiteraient ce retrait.

50. Le 25 octobre 2021, à la 11^e séance que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a tenue durant la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le Gouvernement britannique entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, des valeurs communes et le droit du peuple de chaque territoire de choisir de rester britannique.

51. Le représentant a observé que la responsabilité de son gouvernement consistait à assurer la sécurité et la bonne gouvernance des territoires d'outre-mer et de leurs populations, et que, tout au long de la pandémie de COVID-19, le Royaume-Uni avait veillé à ce qu'aucun de ces territoires ne vienne à manquer d'équipements de protection individuelle, de tests de dépistage ou de matériel médical et leur avait fait parvenir à tous des doses de vaccin, y compris à Pitcairn et à Tristan da Cunha, qui comptaient parmi les territoires insulaires les plus difficiles d'accès de la planète. Il a également rappelé que les gouvernements des territoires étaient censés appliquer les mêmes normes élevées que le Gouvernement britannique en matière de maintien de l'état de droit, de respect des droits humains et d'intégrité dans la vie publique, en fournissant des services publics efficaces et en construisant des communautés solides et prospères.

52. Le représentant a indiqué que, si le Royaume-Uni entendait assumer toutes ses responsabilités de Puissance souveraine, le Gouvernement britannique et les gouvernements des territoires s'accordaient sur le fait que les territoires d'outre-mer étaient pleinement autonomes sur le plan interne, sous la seule réserve que le Royaume-Uni conservait les pouvoirs lui permettant de s'acquitter de ses obligations au titre du droit international. Le représentant a ajouté que le Conseil ministériel conjoint se réunissait chaque année pour assurer le suivi des priorités collectives et veiller à leur avancement.

VIII. Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies

A. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

53. Le représentant du gouvernement du territoire a pris la parole lors du Séminaire régional pour les Caraïbes sur la mise en œuvre de la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, qui s'est tenu dans la paroisse de Saint John, en Dominique, du 19 au 21 mai 2021.

54. Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a examiné la question des Îles Vierges britanniques à ses 3^e et 7^e séances, les 14 et 24 juin 2021. À la 3^e séance, le Vice-Premier Ministre des Îles Vierges britanniques et un pétitionnaire ont fait des déclarations. À la même séance, la délégation d'Antigua-et-Barbuda a fait une déclaration. À la 7^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur le projet de résolution [A/AC.109/2021/L.14](#), que le Comité spécial a adopté sans le mettre aux voix (voir [A/AC.109/2021/SR.7](#)).

B. Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

55. À sa 3^e séance, le 6 octobre 2021, à la suite d'une décision prise à sa 2^e séance, la Commission a entendu les déclarations du Vice-Premier Ministre des Îles Vierges britanniques et d'un pétitionnaire sur la question des Îles Vierges britanniques.

56. À sa 16^e séance, le 11 novembre 2021, la Commission a adopté le projet de résolution VII, intitulé « Question des Îles Vierges britanniques », qui figure au chapitre XIII du rapport du Comité spécial ([A/76/23](#)), sans le mettre aux voix.

C. Décision prise par l'Assemblée générale

57. Le 9 décembre 2021, l'Assemblée générale a adopté la résolution [76/93](#) sans l'avoir mise aux voix, en se fondant sur le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 2021 ([A/76/23](#)) et sur la recommandation formulée ultérieurement par la Quatrième Commission. Dans cette résolution, l'Assemblée générale :

a) Réaffirme le droit inaliénable du peuple des Îles Vierges britanniques à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies et à sa résolution [1514 \(XV\)](#) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

b) Réaffirme que, s'agissant de la décolonisation des Îles Vierges britanniques, le principe de l'autodétermination est incontournable et qu'il constitue aussi un droit fondamental consacré par les conventions pertinentes relatives aux droits de l'homme ;

c) Réaffirme également qu'en fin de compte, c'est au peuple des Îles Vierges britanniques lui-même qu'il appartient de déterminer librement son futur statut politique, conformément aux dispositions applicables de la Charte, de la Déclaration et de ses résolutions sur la question, et, à cet égard, demande à la Puissance administrante d'agir en coopération avec le gouvernement du territoire et les organes

compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans le territoire afin de faire prendre conscience à la population de son droit à l'autodétermination, compte tenu des différents statuts politiques légitimes envisageables sur la base des principes clairement définis dans sa résolution 1541 (XV) et ses autres résolutions et décisions en la matière ;

d) Rappelle la Constitution des Îles Vierges britanniques de 2007, et souligne qu'il importe de poursuivre les débats sur les questions d'ordre constitutionnel afin d'accorder au gouvernement du territoire de plus grandes responsabilités dans la mise en œuvre effective de la Constitution et les initiatives visant à faire mieux connaître ces questions ;

e) Prie la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien des activités d'éducation et de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance au territoire s'il en fait la demande ;

f) Se félicite de la participation active du territoire aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;

g) Souligne que le territoire devrait continuer de participer aux activités du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, notamment aux séminaires régionaux, afin que le Comité puisse disposer d'informations à jour sur le processus de décolonisation ;

h) Souligne également qu'il importe que le Comité spécial soit informé des vues et des souhaits du peuple des Îles Vierges britanniques et comprenne mieux sa situation, y compris la nature et la portée des arrangements politiques et constitutionnels existant entre les Îles Vierges britanniques et la Puissance administrante ;

i) Demande à la Puissance administrante de prendre pleinement part et de coopérer sans réserve aux travaux du Comité spécial afin d'assurer l'application des dispositions de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte ainsi que de la Déclaration et afin de donner au Comité des avis au sujet de l'application des dispositions de l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte relatives au renforcement de la capacité des Îles Vierges britanniques de s'administrer elles-mêmes, et encourage la Puissance administrante à faciliter l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans ce territoire ;

j) Demande également à la Puissance administrante de faciliter une mission de visite sur le territoire, et prie la Présidente du Comité spécial de prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin ;

k) Réaffirme qu'en vertu de la Charte, il incombe à la Puissance administrante de promouvoir le développement économique et social du territoire et de préserver son identité culturelle, et demande à la Puissance administrante de s'employer activement à obtenir et utiliser efficacement toute l'assistance possible, dans le cadre d'arrangements tant bilatéraux que multilatéraux, en vue de renforcer l'économie du territoire ;

l) Prend en considération le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, souligne qu'il importe de stimuler le développement économique et social durable du territoire, en encourageant une croissance économique soutenue, partagée et équitable, en ouvrant des perspectives à tous, en réduisant les inégalités, en améliorant les conditions de vie de base, en favorisant un développement social équitable pour tous et en promouvant une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des

écosystèmes qui contribue, notamment, au développement économique, social et humain, tout en facilitant la conservation, la régénération et la reconstitution des écosystèmes ainsi que la résilience face aux nouveaux défis, et engage vivement la Puissance administrante à s'abstenir de mener des activités illicites, néfastes et improductives qui vont à l'encontre des intérêts du peuple du territoire, y compris de se servir du territoire comme centre financier international ;

m) Prie le territoire et la Puissance administrante de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement du territoire et le préserver de toute dégradation, et demande de nouveau aux institutions spécialisées compétentes de continuer à surveiller l'état de l'environnement dans le territoire et de fournir à celui-ci une assistance en conformité avec leur règlement intérieur ;

n) Engage de nouveau la Puissance administrante, les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies et les organisations régionales à apporter au territoire toute l'assistance nécessaire, à appuyer les efforts de relèvement et de reconstruction, et à renforcer les capacités en matière de préparation aux situations d'urgence et de réduction des risques, en particulier à la suite des ouragans Irma et Maria qui ont frappé le territoire en 2017 ;

o) Prie le Comité spécial de poursuivre l'examen de la question des Îles Vierges britanniques et de lui présenter, à sa soixante-dix-septième session, un rapport sur cette question et sur l'application de la résolution.

Annexe

Carte des Îles Vierges britanniques

